

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2555

Société : RAM 122751

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHENTOUF

AHMED

Date de naissance : 12.12.1951

Adresse :

15 Bol Lahcen ouider apt 66

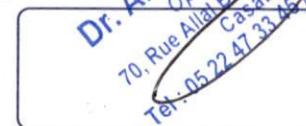
CASABLANCA

Tél. : 06.64.44.49.03

Total des frais engagés : 3180,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/07/22

Nom et prénom du malade : J. CHENTOUF Ahmed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Céphalopgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/07/22	C2		150 Dhs	
				Dr. Abdelhak BOUCHTA Ophtalmologue Allal Ben Abdellah 1 ^{er} Etage Casablanca 0524 49 05 22 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MACIE POPULATIRE Opticien 109, AV. M. MARGUERITE 94110 Arcueil 01 49 50 00 00	08/07/2022	3000,00 DHS
 MACIE POPULATIRE Opticien 109, AV. M. MARGUERITE 94110 Arcueil 01 49 50 00 00	08/07/22	30,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIODIAGNOSTIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

D.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates the layout of the conference hall for the 12th International Conference on the History of Mathematics. The hall is a large rectangular room with a grid of numbered seats. The seats are arranged in rows, with numbers 1 through 8 on both the left and right sides, and 1 through 5 at the top and bottom. The layout is roughly diamond-shaped, with a central aisle. Arrows indicate the cardinal directions: a vertical arrow at the top points North, a horizontal arrow on the left points West, and a horizontal arrow on the right points East. The letters 'H' (North), 'D' (West), 'G' (East), and 'B' (South) are placed at the ends of these arrows.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بouchta

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca le 05/07/22 الدار البيضاء في

Mr CHERTOUF Ahmed.



30/30

1/ Icomb coll,
ytre & 1j

PHARMACIE POPULAIRE
LAHLOU Mohamed
13111 Pharmaciens
Angle Rue Hadj Omer Riff & Bd. d'Alsace
Casablanca Tél: 05 22 22 17 84

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophthalmologist
70, Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
Tél: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

أنتير أوپتیک INTER OPTIQUE

S.A.R.L au Capital de 1.000.000 dhs

109, Avenue Mers-Sultan CASABLANCA
Tél.: 05 22 27 33 66
R.C. 42811 - C.N.S.S. 1096222
I.F. 01049864 - Patente N° 34309842
ICE. 001514272000059

FACTURE N° 02119

Casablanca, le 28.07.2011

Client: ^{N°} CHENTOUF

Ahmed

Quantités	DESIGNATION	P. U.	MONTANT
1	Monture		500,00
2	Verres progressifs AIR trouvéation gris	1250	2500,00
	OD (85 -1,00) +2,00 add +2,75		
	OG (105 -1,75) +1,50 add +2,75		
	Arrêté la Présente Facture à la Somme de trois mille dhs		3000,00 dhs
	INTEROPTIQUE M.R. ECHCHAFAI Opticien 42811 109, Av. Mers Sultan - Casablanca	Montant à payer dont T. V. A. à 20% incluse pour	
	INTEROPTIQUE ECHCHAFAI Opticien 42811 109, Av. Mers Sultan - Casablanca		

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

الدكتور عبد الحق بوشة

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغراف

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70, زنقة علال بن عبد الله - الطالق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale

الدار البيضاء في
CHENTOUF Ahmed 2368/10

Casablanca, le mardi 5 juillet 2022

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

- PROGRESSIFS Photochromiques

►

Oeil Droit : (85° -1,00) + 2,00 , Addition + 2,75

Oeil Gauche : (105° -1,75) + 1,50 , Addition + 2,75



Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1er Etage
Casablanca
Tél: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72